

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2019

---

**COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2434)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 42

présenté par  
Mme Hai

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer l'article 4 prévoyant la création d'un fonds pour la dépollution des friches géré par Action Logement Groupe.

La création d'un tel fonds ne saurait être lancée sans en prévoir les modalités : origines du fonds, fonctionnement, moyens mis à disposition, conditions d'attribution, ....

Action Logement étant déjà engagé sur de nombreux autres enjeux, il nous paraît plus cohérent de renvoyer ce sujet vers l'ADEME.

Un appel à projet pour la dépollution des friches a déjà été lancé par l'ADEME le 6 novembre 2020. Il vise à suivre les orientations de la loi de transition concernant les ressources dont font partie les sols et à maîtriser l'étalement urbain.